



Succession Lenteur de règlement

Par **queffurus**, le **28/10/2015 à 16:43**

Notre oncle est décédé le 6/11/13.

L'acte d'intitulé d'inventaire constatant la dévolution a été dressé le 16/05/14.

La maison a été évaluée à 90000 € (toujours invendue à ce jour. Valeur réelle à mon avis inférieure à 50000€).

Lors d'un compromis de vente, 1 an après la mise en vente, le notaire s'est "aperçu" que le permis de construire n'était pas valable !

Le montant des liquidités est de 84000 €.

Nous sommes 28 héritiers.

A ce jour, rien n'a été versé aux héritiers (soit 2 ans après le décès de notre oncle).

Le notaire me précise aujourd'hui que, suite au décès d'une des héritières, la succession est bloquée pour tous car il attend confirmation du notaire des enfants de cette héritière, qu'ils acceptent l'héritage. Ces enfants étant mineurs, peut-être faudra-il attendre leur majorité pour débloquer cette succession ? Entre temps, peut-être que d'autres héritiers seront décédés, et l'on repartira pour un tour !

Je crois que ce notaire, soit se moque de nous, soit est incompetent ! Ou ???